



TARIFS IVG MÉDICAMENTEUSE

Les actes liés à l'IVG médicamenteuse et instrumentale ont été revalorisés par

l'Arrêté du 1er mars 2024

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=6vRA6JU8J324WvMUCQcGstLwN0K96F5mQLIWt1yovl=>

applicable à partir du 3 mars (lendemain de sa parution au Journal officiel)

Pour ce qui concerne l'exercice libéral :

		Ancien tarif	Tarif actuel
IC	Consultation de recueil de consentement	25	26.50
FPB	Investigations biologiques préalables à l'intervention	69.12	69.12
IPE	Vérification échographique pré IVG	35.65	35.65
FHV	Forfait consultations de ville	50	74
FMV	Forfait médicaments de ville Avant 6 ^e semaine de grossesse 6 ^e et 7 ^e semaine de grossesse	83.57	83.57 * 96.53 **
FUB	Contrôles biologiques ultérieurs	17,28 €	17.28
IC ou IVE	Consultation de contrôle : sans écho/avec écho	25/30.24	26.50/30.24

* 105,63 € à La Réunion ; 111,98 € en Guyane ; 110,56 € en Martinique et Guadeloupe ; 113,66 à Mayotte

** 122,01 € à La Réunion ; 129,36 € en Guyane ; 127,72 € en Martinique et Guadeloupe ; 131,29 € à Mayotte